

Conditions d'admission à l'École d'Ingénieurs

Les étudiants porteurs :

Belgique

- du **Certificat de l'Enseignement Secondaire Supérieur** de toutes orientations, des sections générales ou techniques (CESS),
- diplôme de **bachelier professionnalisant du type court**,
 - admission en master avec programme passerelle personnalisé de 45 à 60 crédits,
- diplôme de **bachelier de transition du type long**,
 - admis en master avec ou sans programme complémentaire,
- **attestation de réussite** de l'enseignement **supérieur du type long**,
 - admission sur dossier en cours de cursus avec programme personnalisé,
- Les étudiants pouvant bénéficier de la **valorisation des acquis de l'expérience** (VAE).

Europe

- **Diplôme étranger européen**, jugé équivalent par la Fédération Wallonie Bruxelles

France

- Diplôme d'un **D.U.T.**
 - sur dossier et admission en B3 suivant cursus personnalisé
- **B.U.T.**
 - admission en Master 1 avec programme complémentaire passerelle (de 45 à 60 crédits),
- Diplôme de **classe préparatoire ingénieur**
 - admission en B3